



## VERS LES NÉGOCIATIONS 2020-2025



## INFORMATION

L'année de travail 2018-2019 qui s'amorce constitue une période importante en préparation de la prochaine ronde de négociation avec le gouvernement. **La convention collective 2015-2020 viendra à échéance le 31 mars 2020.** Selon le code du travail, nos demandes doivent être déposées au plus tard le 31 octobre 2019, soit 150 jours avant l'échéance de la convention collective.

**POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS MEMBRES DE LA FSE ET DE LA CSQ, LES NÉGOCIATIONS SE DÉROULERONT SIMULTANÉMENT À DEUX TABLES DIFFÉRENTES.**

### LA NÉGOCIATION SECTORIELLE –



Cette négociation ne concerne que le secteur enseignant de la FSE. Elle se déroulera à la **table sectorielle de négociation** à laquelle siégeront les négociateurs des enseignantes et des enseignants des syndicats membres de la FSE et le CPNCF (comités patronaux de négociation des commissions scolaires francophones).

À cette table, les discussions portent exclusivement sur **les conditions de travail des enseignantes et des enseignants notamment :**



- Progression dans l'échelle salariale;
- Ancienneté;
- Permanence, sécurité d'emploi et lutte contre la précarité;
- Assurance salaire de courte durée;
- Règles de formation des groupes;
- Dispositions EHDAA;
- Congés spéciaux / congés de maladie;
- Tâche, semaine régulière de travail et charge de travail;
- Perfectionnement;
- Etc.

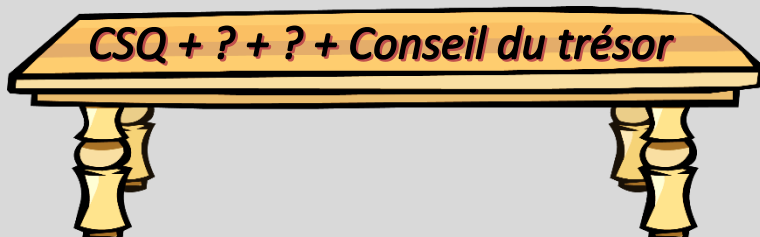
### LA NÉGOCIATION INTERSECTORIELLE –



Cette négociation concerne **TOUS les employés du secteur public** dont ceux de la CSQ (scolaire, collégial, santé et fonction publique). Elle se déroulera à la table intersectorielle de négociation à laquelle siégeront **les négociateurs des organisations syndicales et le Conseil du trésor.**

À cette table, les discussions portent exclusivement sur les éléments qui touchent l'ensemble des employés de l'état soit :

- Augmentation de salaire et primes;
- Droits parentaux;
- Retraite;
- Disparités régionales.



**\*\*\* Le gouvernement a toujours signé ou décrété une seule entente intersectorielle, laquelle s'applique à l'ensemble des conventions collectives du personnel des services publics peu importe l'allégeance syndicale.**



# VERS LES NÉGOCIATIONS 2020-2025

## CONSULTATION



En prévision de la prochaine ronde de négociation, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) procéderont, durant l'année à deux phases de consultation sur les objets à négocier.

Il est donc important de s'arrêter pour réfléchir ensemble au sens que nous souhaitons donner à cette opération. Notre implication à chacune des phases de consultation est primordiale afin que les contenus *des demandes syndicales* reflètent, le plus fidèlement possible, NOS préoccupations. *Après ce processus, il sera trop tard pour signaler d'autres problématiques et réclamer des changements.*



❖ Toutes et tous devraient s'exprimer !





### LA 1<sup>ÈRE</sup> PHASE DE CONSULTATION :



***Pour cette première phase, les personnes déléguées de l'APL consulteront, entre le 18 octobre et le 2 novembre, le personnel enseignant sur les questions suivantes. Ceux-ci ont reçu l'information pertinente et seront en mesure de vous la transmettre.***

	 <b>Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ)</b>	<b>LA CONSULTATION SECTORIELLE</b> Les enseignantes et les enseignants de la FSE.
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Êtes-vous en accord avec le constat que la prochaine négociation devrait essentiellement porter sur un nombre restreint d'éléments inclus dans les enjeux suivants ?           <ul style="list-style-type: none"> <li>La lourdeur et la complexification de la tâche;</li> <li>La précarité et l'entrée dans la profession;</li> <li>Les conditions salariales (compte tenu des compétences sectorielle et intersectorielle).</li> </ul> </li> <li>À cette étape de la consultation, vous pourrez aussi vous exprimer sur les aspects qui vous semblent les plus problématiques relativement à la tâche et à la précarité.            *** L'aspect salariale sera traité lors de la 2<sup>e</sup> phase de consultation.</li> </ol>	
		← Utilisez ce feuillet pour répondre aux questions.

	 <b>Centrale des syndicats du Québec</b>	<b>LA CONSULTATION INTERSECTORIELLE</b> Les salariés du secteur public dont ceux de la CSQ : scolaire, collégial, santé et fonction publique.
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Quelle est votre opinion quant à la participation de la CSQ à un front commun avec les deux autres Centrales syndicales présentes dans les services publics ?</li> <li>Dans le cadre de la négociation, la CSQ devrait-elle consolider et élargir les coalitions et les collaborations avec les groupes alliés ?</li> </ol>	
		← Utilisez le formulaire complémentaire au feuillet pour répondre aux questions.

À venir : → LA 2<sup>E</sup> PHASE DE CONSULTATION – HIVER 2019  
→ RÉFLEXION SUR LES MOYENS D'ACTION